



L'ENTRE-NEWS

La lettre aux professionnels #21

L'APPRENTISSAGE NE CONNAÎT PAS LA CRISE

En 2020, le nombre d'apprentis a enregistré une croissance record de 40 %. L'effet conjugué de la dernière réforme en date, des récentes mesures de soutien à l'emploi des jeunes et de la mobilisation des employeurs.

Malgré la crise sanitaire, les professionnels de l'artisanat, du commerce et des services, se sont largement mobilisés en 2020 pour transmettre leurs compétences aux jeunes aspirant à rejoindre leurs métiers.

Au cours de l'année dernière, 495 000 contrats d'apprentissage ont été signés dans le secteur privé. Soit une progression de 40 % par rapport à 2019 qui était déjà une très bonne année. En tenant compte des contrats signés dans la fonction publique, le pays passe, pour la première fois, la barre des **500 000 apprentis. Un record historique !**



UN CONTEXTE FAVORABLE

Cette dynamique est le fruit de la réforme de l'apprentissage, menée en 2018, qui avait donné une place plus importante aux entreprises dans la construction de l'offre de formation. Elle résulte aussi de la mise en place du plan de soutien à l'emploi des jeunes « **1 jeune, 1 solution** », lancé l'été dernier notamment pour renforcer l'attractivité de l'apprentissage auprès des employeurs.

Si tous les territoires profitent de ce regain d'embauches, certains secteurs d'activités ont davantage recruté. C'est le cas du commerce de gros et de détail, ainsi que des services. Les gros pourvoyeurs de contrats d'apprentissage que sont l'artisanat (bâtiment en tête) et l'industrie, ont pour leur part maintenu leur effort de formation, malgré l'impact défavorable de la crise sanitaire sur leur activité. Comme les années précédentes, les TPE et petites PME ont activement participé à l'effort de formation : deux apprentis sur trois étaient formés dans une entreprise de moins de 50 salariés. Fait notable, la hausse des contrats d'apprentissage a été tirée par l'enseignement supérieur et notamment par les qualifications de niveau Bac+2 qui représentent 22 % des contrats, selon le ministère du Travail.

UN COUP DE POUCE POUR L'EMPLOYEUR

Vous souhaitez former un jeune pour apporter du sang neuf à votre entreprise et développer votre activité ? Si l'aide exceptionnelle mise en place dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » a pris fin en février, sachez que vous avez toujours droit à l'aide unique aux employeurs qui recrutent en apprentissage, soit une subvention de 4 125 € à 7 325 €, calculée en fonction de la durée du contrat d'apprentissage. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le Portail de l'alternance : www.alternance.emploi.gouv.fr

ÉDITO

Chères clientes,
chers clients,

Élu Président du Crédit Agricole Alsace Vosges lors de notre Assemblée Générale du 26 mars dernier, je suis particulièrement fier et honoré de présider le Conseil d'Administration d'une entreprise utile à son territoire et à ceux qui y vivent.

Le fonctionnement du Crédit Agricole Alsace Vosges est guidé par les valeurs mutualistes que sont la proximité, la responsabilité et la solidarité. Notre rôle est essentiel et prend tout son sens dans le contexte de crise.

Partenaire de confiance des professionnels de l'Alsace et des Vosges, nous maintenons notre engagement à leurs côtés durant cette période inédite avec des mesures de soutien exceptionnelles.

Nous continuons ainsi d'agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société.

*Bernard SION
Président du Crédit
Agricole Alsace Vosges*

FOCUS



TOURISME BY CA, une plateforme pour soutenir la filière tourisme

À l'initiative de plusieurs Caisses régionales, le groupe Crédit Agricole a créé la plateforme Tourisme by CA. Sa vocation : mettre en relation les professionnels du tourisme et les particuliers. Tourisme by CA offre ainsi un levier de développement d'affaires entièrement gratuit pour ce secteur très fortement touché par la crise sanitaire, en répondant aux nouvelles

tendances de consommation locale, associant bonnes actions et bonnes affaires. Le Crédit Agricole Alsace Vosges a évidemment rejoint l'aventure !

>> Pour référencer votre établissement, rien de plus simple, rendez-vous sur www.tourismebyca.fr et créez votre fiche établissement !

Source : uni-média. * Accès gratuit hors coût de l'opérateur.



DÉCRYPTAGE

848 200

entreprises créés en 2020



Ce nouveau record de l'année 2020 représente une hausse de 4 % par rapport à 2019. Trois secteurs d'activités contribuent activement à ce dynamisme : les activités de transport et d'entreposage qui ont explosé à l'occasion du confinement, le secteur du commerce qui a enregistré une envolée des ventes en ligne, enfin les activités immobilières qui profitent de l'aspiration des citadins à s'installer au vert.



* Numéro non surtaxé. ** Accès gratuit hors coût de l'opérateur. Éditeur : Uni-médias, 22, rue Letellier, 75739 Paris Cedex 15 • Directrice de la publication : Nicole Derrien • Comité éditorial : Sophie Caron • Rédaction : Raphaël Lecocq • CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES 1 place de la Gare 67000 Strasbourg. 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07008967. Crédits photos : gettyimages. Imprimé à Épinal par l'imprimerie Socosprint en juin 2021.

LE RECOURS AU MÉDIATEUR DES ENTREPRISES EN CAS DE LITIGE

Avec la crise sanitaire, les saisines du Médiateur des entreprises progressent fortement. Dans bien des cas, l'intervention de ce facilitateur solutionne le problème.

Si l'année 2020 a été compliquée pour de nombreux professionnels, elle n'a pas été de tout repos non plus pour le Médiateur des entreprises. Ce spécialiste de la résolution des conflits, dont le rôle est de venir en aide aux entrepreneurs rencontrant des difficultés avec leurs clients, fournisseurs, bailleurs ou les services de l'administration, a été assailli de demandes l'an dernier. Au total, le nombre de dossiers à traiter (9 600 en tout) a été quatre fois plus élevé que l'année précédente.

LES RAISONS POUR SAISIR LE MÉDIATEUR ?

L'an dernier, dans la moitié des cas, les demandes ont porté sur des problèmes de baux commerciaux ou professionnels, en lien avec les mesures de report ou d'annulation des loyers. Les autres dossiers ont majoritairement concerné les mesures de soutien aux petites entreprises, et notamment l'aide versée au titre du fonds de solidarité. La majorité du temps, ces saisines proviennent d'indépendants et de petits patrons : dans 80 % des cas, l'entreprise compte moins de 25 salariés.



Le Médiateur a aussi reçu des sollicitations de chefs d'entreprise en détresse, réorientés vers les interlocuteurs spécialisés comme le Portail du rebond ou le dispositif Apesa, qui apportent leur soutien aux entrepreneurs en souffrance. À noter qu'une attention particulière a été portée aux secteurs d'activités ayant été mis à l'arrêt ou qui ont subi une sous-activité prolongée, grâce à la création d'une cellule de médiation entièrement dédiée aux restaurateurs, cafetiers, hôteliers, voyageurs, traiteurs, patrons de salles de sport et de discothèques, ainsi qu'aux professionnels de l'événementiel.

UN ACCORD TROIS FOIS SUR QUATRE

En cas de différend avec un partenaire d'affaires - client, donneur d'ordres, fournisseur, acheteur public - la médiation permet, dans bien des cas, de résoudre le litige. Trois fois sur quatre, un accord est trouvé à l'issue des négociations. Ce taux de réussite, le gain de temps induit (la procédure dure 3 mois au plus), la gratuité de l'intervention du médiateur et la stricte confidentialité des débats sont autant d'arguments qui militent en faveur de l'intervention du Médiateur, plutôt que d'un recours contentieux, par définition long et coûteux. Pour en savoir plus sur le modus operandi de la médiation, ou pour déposer une demande de saisine, n'hésitez pas à vous rendre sur le site du Médiateur des entreprises.

TENDANCES MARCHÉS

67 %

des consommateurs français se disent prêts à payer plus cher pour acheter un produit s'il est fabriqué en France.

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



TÉLÉPHONE
03 88 24 67 68 *

INTERNET
www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges **

